



Accident du travail en cdd

Par **sarah03100**, le **24/03/2012** à **02:54**

Bonjour,
Je suis animatrice sur des centre de vacances pour une collectivité territorial. Je devais travailler 15jours sur une colo ski (du 11 au 25 février), malheureusement je me suis fait clavicule. Je n'ai travaillé ainsi que 3 jours sur les 15 prévus. j'ai eu un premier arrêt de travail jusqu'au 27 février.
j'ai eu un arrêt de travail de 15 jours puis renouveler d'une semaine par mon médecin de famille.
J'ai été payé par la mairie, le temps de mon contrat, après je ne sais pas trop comment ils ont calculé la chose mais j'ai reçu seulement une partie de mon salaire (je ne comprends pas trop le pourcentage de calcul). Mais par contre de ce que j'ai compris je n'ai été indemnisé que pour la période du 11 au 25 février.
La où je me pose une question c'est que du fait de ma blessure je n'ai pas pu travailler le reste de la saison c'est à dire jusqu'au 10 mars car je devais faire un centre de vacances pour un autre organisme.
N'ayant pas encore signé de contrat je me suis retrouvé en plus d'être blessé sans revenue.
Je me demande vue que mon accident de travail aller jusqu'au lundi 5 mars et m'a empêché de travailler si la mairie n'aurait pas dut m'indemniser justement jusqu'au 5 mars.
Il est évident que les sommes sont dérisoires mais j'aurais aimé connaître mes droits. En effet, en tant qu'animatrice pour eux je suis un peu un pion avec lequel on joue au grès des besoins. Mais je posterai d'autres sujets

Par **pat76**, le **24/03/2012** à **18:23**

Bonjour
L'accident n'avait pas été déclaré à la sécurité sociale?

Par **sarah03100**, le **26/03/2012** à **22:45**

Désolé pour ma rep tardive mais souci pour me reconnecterrnrnje pense que oui, moi je n'ai aucun papier c'est mes employeurs et directeur qui ont fait toutes les démarches, je n'ai eu aucun papiers. J'ai voulu me renseigné vers la secrétaire et j'ai eu pour seul réponse que le nécessaire à été fait...

Par **pat76**, le **27/03/2012** à **13:54**

BonjourrrnrnVous aviez eu une feuille d'arrêt suite à un accident de travail.rnrnVous êtes allée vous renseignez auprès de la sécurité sociale?rnrnVotre médecin traitant vous avait arrêté combien de temps?